



Objectif général: Dispenser des soins palliatifs intégraux (infirmiers et psychosociaux) à un groupe de patients désignés et les accompagner ainsi que leurs proches, afin de les soutenir et de rendre la fin de vie des patients aussi autonome, confortable et digne que possible.

ACTIVITÉS	TÂCHES
- Effectuer des tâches infirmières	<ul style="list-style-type: none">• Exécute des actes techniques infirmiers selon ou sans prescription médicale, ainsi que des actes médicaux confiés par un médecin;• Délègue éventuellement, dans les limites légales, les actes techniques infirmiers aux aides-soignants;• Observe, identifie et établit l'état de santé des patients/résidents désignés, détecte d'éventuels changements et anticipe les situations de crise et, en cas d'urgence, prend de sa propre initiative les mesures nécessaires dans l'attente du médecin;• Veille aux divers paramètres des patients et ajuste, sur ordre du médecin, les appareils médicaux sur base de l'évolution de ces paramètres;• Prépare, selon la prescription médicale, la médication, la vérifie, l'administre et en suit les effets;• Assiste le médecin pour la réalisation de certains actes techniques spécifiques;• Accompagne le médecin traitant lors du tour de salle et contacte les personnes concernées en cas de questions;
- Exécuter des tâches soignantes	<ul style="list-style-type: none">• Aide les patients lors des soins corporels et d'hygiène quotidien, en tenant compte des souhaits du patient, et utilise à cet effet les produits adaptés au patient (ex. produits de soins);• Veille au contrôle de la douleur et des symptômes et au confort général du patient;• Aide le patient à manger et à boire et fait adapter le repas aux souhaits du patient;• Donne des indications et des instructions aux aides-soignants;• Effectue la toilette de présentation du patient lors du décès selon les procédures internes et les usages culturels et religieux;
- Participer à la continuité et à la qualité des soins	<ul style="list-style-type: none">• Donne aux collègues les informations nécessaires sur les patients afin d'assurer la continuité des soins;• Informe le médecin sur l'état de santé des patients et se consulte avec le médecin et les prestataires de soins au sujet du traitement indiqué et des questions éthiques;• Contacte des organismes extérieurs pour assurer le suivi des patients;• Participe à des réunions multidisciplinaires et applique les décisions prises;
- Informer et soutenir les patients et leurs proches sur le plan psychosocial	<ul style="list-style-type: none">• Accueille les nouveaux patients, établit une anamnèse infirmière et note les données;• Donne des explications aux patients ainsi qu'à leurs proches concernant leur état de santé et les rassure;• Propose aux patients les services d'autres prestataires de soins afin d'améliorer leur confort;• Ecoute activement les préoccupations des patients et de leurs proches concernant la souffrance physique, psychique, relationnelle et spirituelle, la fin de vie et la mort, répond à leurs questions et les renvoie éventuellement vers d'autres experts dans l'institution (ex. accompagnateur spirituel);• Donne des explications aux patients concernant les possibilités de fin de vie (ex. déclaration anticipée de volontés) et informe le médecin des souhaits des patients;• Encadre et soutient les patients et leurs proches dans les moments difficiles ou d'émotion (comme lors de douleurs intenses, pendant les deniers instants, après le décès);• En cas de décès du patient, accueille les proches, les accompagne moralement en tenant compte des sensibilités culturelles ou religieuses;
- Effectuer des tâches administratives liées aux patients	<ul style="list-style-type: none">• Enregistre les données des patients et les soins infirmiers dispensés (notamment Di-RHM) ;• Remplit divers formulaires et documents (ex. ceux en rapport avec l'admission et le départ, fiche de décès);• Fait rapport, tant oralement que par écrit, concernant l'état de santé du patient;• Tient à jour le dossier infirmier des patients;
- Autres activités	<ul style="list-style-type: none">• Partage l'expertise d'infirmier spécialisé en soins palliatifs avec les infirmiers non-spécialisés;• Aide à l'exécution de tâches ménagères, comme préparer et distribuer les repas et faire les lits;



CRITÈRES

Connaissance et savoir-faire

- Formation conforme aux exigences légales d'application pour l'exercice de la fonction;
- Possède une connaissance pratique des anti-douleurs et de sédatifs;
- Possède une connaissance générale de la réglementation en matière d'euthanasie;
- Possède une connaissance de base des usages culturels et religieux en matière de toilette de défunt;
- Possède une connaissance pratique du matériel médical;
- Sait travailler avec les outils informatiques spécifiques;

- Période de familiarisation: 6 - 12 mois

Gestion d'équipe

- Gestion d'équipe non-hiérarchique: participe à l'exécution du traitement médical en procurant et en déléguant, dans le cadre légal, des soins infirmiers ainsi qu'en établissant et en exécutant le plan de soins;

Communication

- Possède des aptitudes à l'écoute;
- Echange des informations avec les autres prestataires de soins au sujet des soins, des souhaits et du confort des patients;
- Soutient les patients et leurs proches dans les dilemmes éthiques;
- Accompagne et soutient les patients durant la phase terminale;

Résolution de problèmes

- Adapte le moment, l'ordre et l'exécution des tâches aux souhaits des patients (comme le moment du repas);
- Prend en compte les signes verbaux et non-verbaux du patient et adapte, si possible, les facteurs d'environnement dans l'espace de séjour du patient;
- Fait appel à des spécialistes ou au responsable hiérarchique en cas de problèmes spécifiques ou complexes liés au patient ;
- Contacte et se consulte avec le responsable hiérarchique en cas d'anomalie ou de problème pratique;

Responsabilité

- Se consulte avec les collègues, le responsable hiérarchique, le médecin et d'autres prestataires de soins au sujet de l'état de santé des patients et des traitements à effectuer;
- Intervient en cas d'urgence dans le respect des procédures et des protocoles en vigueur ou dans l'attente du médecin;
- Respecte autant que possible les souhaits des patients et de leurs proches lors du traitement et du décès ;
- Assiste le médecin lors de l'exécution d'actes spécifiques techniques;
- Est discret avec les informations confidentielles;

Facteurs d'environnement

- Présence limitée de bruit (< 60dB);
- Contact direct quotidien avec la saleté, les mauvaises odeurs, la poussière ou les excréments de personnes;
- De lourdes charges doivent être quotidiennement déplacées;
- Contact régulier avec des maladies contagieuses;
- Le travail sur écran (<80 %) est une exigence de la fonction ;
- Les activités exigent de faire appel quotidiennement à la force ou de travailler dans une position inconfortable;
- Contact personnel quotidien avec la maladie, la souffrance ou la mort;
- De temps à autre, contact avec des personnes verbalement ou physiquement agressives;



L'IFIC VOUS INVITE A LIRE ATTENTIVEMENT LES INFORMATIONS SUIVANTES :

- O A L'EXCEPTION DES TITRES DE FONCTIONS PROTÉGÉS PAR LA LÉGISLATION, LES TITRES DES FONCTIONS SECTORIELLES SONT STRICTEMENT INDICATIFS, C'EST-À-DIRE QU'ILS SERVENT UNIQUEMENT À FACILITER L'IDENTIFICATION DES FONCTIONS AU SEIN DE L'ÉVENTAIL SECTORIEL (GRÂCE À UN TITRE CHOISI SUR BASE DE L'USAGE MAJORITAIRE CONSTATÉ). CEPENDANT, UN MÊME TITRE DE FONCTION PEUT PARFOIS RECOUVRIR DES RÉALITÉS DIFFÉRENTES SUR LE TERRAIN. DONC, SEUL LE CONTENU (ET NON LE TITRE) DE LA FONCTION PEUT ET DOIT SERVIR DE BASE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE FONCTION SECTORIELLE.
- O PAR SOUCIS DE LISIBILITÉ, NOS DESCRIPTIONS DE FONCTIONS SONT RÉDIGÉES AU MASCULIN. CEPENDANT, L'ENSEMBLE DE DESCRIPTIONS DE FONCTIONS S'APPLIQUENT À TOUS LES GENRES (M/F/X).
- O LES ÉLÉMENTS SUIVANTS SONT CONSIDÉRÉS COMME ÉTANT LA NORME POUR L'EXERCICE DE TOUTES LES FONCTIONS ET NE SONT DONC PAS DÉCRITS/RAPPELÉS AU SEIN DE CHAQUE DESCRIPTION DE FONCTION, SAUF LORSQU'ILS CONSTITUENT UNE PART SPÉCIFIQUE DE L'ACTIVITÉ :
 - **Le respect de la légalité est la norme pour toutes les fonctions, qui doivent s'exercer conformément aux modalités et conditions prévues dans les différentes sources légales, réglementaires ou conventionnelles d'application tant au niveau sectoriel qu'institutionnel (législations, codes, conventions, procédures, protocoles, etc.).**
 - **Le respect de la confidentialité ou du secret professionnel dans l'exercice de la fonction: s'appliquent à tous conformément à la législation relative au contrat de travail (Article 17, 3°, de la loi du 3 juillet 1978)**
 - **La collaboration aux projets et le soutien des collègues font partie de l'exercice normal de toute fonction (ex : entraide ponctuelle, accueil et accompagnement de jobistes ou nouveaux collègues, participation aux réunions d'équipes, etc.)**
 - **La participation à la vie sociale de l'institution fait partie de l'exercice normal de toute fonction (ex: participation à l'organisation d'évènements internes).**
 - **Le maintien des connaissances : les titulaires de la fonction sont amenés tout au long de leur carrière à s'adapter aux évolutions de leur métier (ex : en suivant les formations organisées par l'employeur, en se tenant au courant des évolutions du métier ou en réalisant des recherches documentaires dans leur domaine d'activité). Le niveau de formation requis pour l'exercice d'une fonction sectorielle repris à la rubrique « connaissance et savoir-faire » englobe la formation en tant que telle ainsi que la formation continue légalement obligatoire pour l'exercice de la fonction en question.**